

EXTRAITS RELEVÉ DE DECISIONS COMITE DIRECTEUR FFPJP

(7 au 9 juin 2019)

Qualificatifs aux championnats de France :

Pour les qualificatifs, les parties de barrage doivent être jouées.

Les remplacements, quelle qu'en soit la nature, se font dans la suite du classement gestion concours. Gestion concours effectuée le classement de la façon suivante : 1^{er} (vainqueur), 2^{ème} (finaliste), 3^{ème} (demi-finaliste ayant perdu contre le vainqueur), 4^{ème} (demi-finaliste ayant perdu contre le finaliste), 5^{ème} (équipe ayant perdu en ¼ contre le vainqueur), 6^{ème} (équipe ayant perdu en ¼ contre le finaliste), 7^{ème} (équipe ayant perdu en ¼ contre le 3^{ème}).

Les joueurs qui participeraient à des concours, en lieu et place de leurs qualificatifs pour lesquels ils étaient directement qualifiés, soit ayant refusé la participation dans le cadre du remplacement, seront passibles des sanctions disciplinaires prévues.

Tenue vestimentaire :

Il est rappelé à nos organes déconcentrés que leurs jurys de championnats ne peuvent pas prendre des décisions d'aménagements ou contraires à la réglementation fédérale.

Pour les championnats non homogènes (jeunes), seule la tenue de club est obligatoire au niveau départemental et régional.

A compter de la saison 2020, le pantalon ne sera plus autorisé au niveau départemental. Le short sportif ou survêtement devient obligatoire à ce niveau. De plus, le bas devra être identique.

EXTRAITS RELEVÉ DE DECISIONS COMITE DIRECTEUR FFPJP

(27 et 28 septembre 2019)

Championnats de France (CDF) :

Le CDF de Tir de Précision se déroulera au Boulodrome Couvert de Valence (26) du 04 au 06 décembre 2020. Les modalités relatives à ce CDF seront données après le comité directeur de novembre.

Licences :

Rappel : l'augmentation de la licence de 2€ votée au dernier Congrès de Troyes s'applique à toutes les catégories à compter de 2021.

Violences sur arbitres et dirigeants :

La FFPJP se portera partie civile dans tous les cas d'agressions graves commises sur un arbitre, un dirigeant ou officiel lors d'un dépôt de plainte. Des modifications portant sur la durée et la nature des sanctions seront examinées lors du Comité Directeur de novembre.

Contrôles d'alcoolémie :

Les membres élus des comités directeurs régionaux habilités à effectuer des contrôles d'alcoolémie peuvent être missionnés pour procéder à des contrôles d'alcoolémie sur les concours nationaux.

Jeu Provençal :

Dès 2020, les équipes qualifiées au CDF doublettes et triplettes Jeu Provençal devront être homogènes (le règlement des CDF sera modifié en conséquence). Les juniors seront autorisés à jouer les championnats départementaux doublettes et triplettes Jeu Provençal en 2020. Le comité directeur décide de rester sur le règlement actuel concernant le tir soit :

« Il doit lâcher sa boule à la fin du troisième pas, c'est-à-dire au moment du troisième appui de l'un de ses pieds et au plus tard avant le quatrième appui ».

Calendrier fédéral :

Le calendrier transmis le 08 juin est modifié : en raison de la possibilité donnée aux juniors de jouer les qualificatifs en jeu provençal, le championnat départemental des jeunes se déroulera le même jour que le championnat départemental triplettes promotion. Aucune modification du calendrier fédéral ne sera acceptée sous peine des sanctions prévues au règlement des CDF (Article 1, c)

Jeunes :

Dès 2020 les CDF jeunes se dérouleront en formule Swiss System avec 92 équipes par catégorie. A partir de 2021, la catégorie Juniors passera à 3 ans (15, 16 et 17 ans) ce qui entraînera un décalage d'un an pour toutes les autres catégories.